

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, SALLES, GORSE, QUEYROUX, LAMY, PARMENTIER, SABEAU.

Absents : MORENA (a donné procuration à LESCURE), SAINNEVILLE, BOURGEADE, LE GAC, BOSSOUTROT, MARIAUD

Secrétaire de séance : GORSE Bastien

=====

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2017

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Révision des tarifs de la cantine

Le Conseil Municipal, par 6 « pour » décide de modifier le prix du repas de la cantine scolaire, à compter du **1^{er} septembre 2017** comme suit :

- Pour les enfants : **2.20 €**
- Pour les adultes : **6.00 €**

Les tarifs de la garderie restent inchangés, soit 1 € le matin et 1€ le soir et 5 € le mercredi après-midi.

Rythmes scolaires

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un décret est attendu quant à la suppression des rythmes scolaires et donc la possibilité de revenir à 4 jours d'école.

Il donne le résultat de la consultation faite auprès des parents d'élèves par les institutrices du R.P.I « EYREIN-VITRAC-SARRAN » :

- 23 familles sont pour les 4 jours et demi d'école et
- 18 familles sont pour les 4 jours d'école

D'un commun accord, les maires du RPI souhaitent qu'il n'y est pas de changement à la prochaine rentrée scolaire car de nombreux paramètres rentrent en jeu (personnel, transports...), Une réflexion sera menée pour la rentrée 2018.

Numérotation de l'avenue de la Gare

Monsieur le Maire fait part de la demande des habitants des trois appartements situés dans l'immeuble « 6 Avenue de la Gare », qui souhaiteraient avoir une adresse individualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner les numéros suivants au « 6 avenue de la Gare », soit :

- N° 6 (*DARCHIS Bruno*)
- N° 6 bis (*BECH Marie José*)
- N° 6 ter (*QUEYROUX Bernard*)

Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Il informe l'assemblée de l'avancement de grade pour un adjoint d'animation, ainsi que de la demande d'un adjoint technique de ne plus assurer la garderie du mercredi après-midi pour raison personnelle.

Il propose donc de modifier le tableau des emplois ainsi :

Au 1^{er} JUILLET

⇒ De supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20H00,

⇒ La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 20H00

Au 1^{er} SEPTEMBRE

⇒ De supprimer un poste d'adjoint Technique de 2^{ème} classe à 35H00,

⇒ La création d'un poste d'adjoint Technique de 2^{ème} classe à 32H44

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C C	1 1	1 poste à 35h00 1 poste à 15h00
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C C	1 4	1 poste à 35h00 1 poste à 35h00 1 poste à 32h44 1 poste à 30h38 1 poste à 6h44
FILIERE ANIMATION Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C C	1 1	1 poste à 20h00 1 poste à 2h22

AFFAIRES DIVERSES

Travaux d'accessibilité à l'Ecole

Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancé sur l'étude de l'accessibilité pour handicapés à l'école. L'architecte des bâtiments de France accepte l'accès à l'arrière du bâtiment, nous attendons son accord écrit.

Mr PARMENTIER propose de changer l'entrée de l'école par la cantine et le préau ce qui serait plus sécurisant pour les enfants qui descendent des cars.

Il demande pourquoi l'escalier d'accès à la cantine n'est toujours pas abrité de la pluie.

Le Maire répond qu'il attend les futurs travaux d'accessibilité qui comprennent un montage avec 3 ouvertures.

Ecole : locataires

Le Maire informe l'assemblée de la plainte des institutrices qui signalent que des personnes étrangères à l'école entrent dans le bâtiment pour aller voir les locataires, et cela est gênant et pose des problèmes de sécurité pour les enfants.

Pour plus de sécurité, un interphone et une gâche électrique seront posés au portail de l'école pour la prochaine rentrée scolaire.

Compteurs LINKY

Le maire donne lecture d'un courrier reçu d'une administrée : « *courrier pour inciter les autorités municipales à user de leur pouvoir pour faire face au déploiement du compteur linky* »

Après en avoir discuté, le conseil municipal trouve cette demande exagérée. La Préfecture et EDF assurent qu'il n'y a pas de problème.

QUESTIONS DIVERSES

SABEAU : dit que des produits de bouche sont vendus aujourd'hui sur la commune (foie gras, confitures et fruits rouges). Il demande s'il serait possible d'envisager la création d'une maison de vente de ces produits locaux (atelier relais ou autres) par la commune, en partenariat avec les commerçants, et il propose l'achat et l'aménagement de la grange « Delmas ».

M. MAGNOUX répond que le P.L.U. ne permet pas de changer d'affectation ce bâtiment classé en zone agricole.

PARMENTIER : demande l'état d'avancement des travaux de rénovation de la M.A.M.

Le Maire répond que nous sommes en attente des devis pour pouvoir demander une subvention.

La séance est levée à 20h30